

Résolu: Que les balances de crédits ci-dessus mentionnées, et qui n'ont pas été utilisées, soient annulées, et que ledit rapport soit renvoyé à l'Ingénieur en Chef pour préparation d'un nouveau rapport conforme aux instructions qui lui ont été données par résolution en date du 14 février 1913.

2.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, au sujet d'un compte au montant de \$4.40 de M. O. Therrien, châneur, employé au mesurage des marchés.

Résolu: D'autoriser le paiement dudit compte.

3.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, au sujet de la nomination temporaire de M. Alex. Bélisle, peintre, et de M. Toussaint Guérard, plombier, recommandant que ledit M. Bélisle soit notifié que ses services ne sont plus requis, pour cause, et que M. Toussaint Guérard soit employé permanentement comme plombier.

Résolu: D'approuver ledit rapport, le salaire de M. Guérard devant être fixé à \$600 par année.

4.—L'Honorable L. P. Bérard et l'Ingénieur en Chef sont présents au Bureau, au sujet des balances de compte et des dépôts faits par la Compagnie Hassan pour le pavage de certaines rues. M. Bérard fait des offres pour régler cette question, et l'Ingénieur en Chef s'engage à faire rapport à ce sujet dans les premiers jours de la semaine prochaine.

5.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef déclarant qu'il serait nécessaire d'autoriser la pose de 2000 pieds de tuyaux à l'eau sur l'avenue Papineau, entre les rues Gilford et des Carrières, par la Montreal Water & Power Company.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que le Greffier reçoive instructions d'ordonner à la Montreal Water & Power Company de poser ladite conduite, conformément au contrat intervenu entre ladite compagnie et la Cité.

6.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la réclamation de M. Noé Cloutier, pour le remboursement d'une taxe qu'il allègue avoir payé sous protét pour l'année 1911-12, pour l'enlèvement de la neige sur les trottoirs, en face de lots vacants lui appartenant, situés sur la rue Evelyn, déclarant que M. Cloutier a droit d'être remboursé pour la taxe qui a été imposée sur les immeubles Nos. 1487, 1488, 1492 et 1501 de la subdivision 11 du quartier St-Louis (rue Evelyn), soit une étendue en front de 300 pieds.

Résolu: D'autoriser le remboursement de la taxe payée pour les immeubles ci-dessus énumérés.

7.—Soumis un rapport du Département en Loi re mémoire de frais dans la cause de Layton vs la Cité de Montréal.

Résolu: Conformément audit rapport, d'autoriser le paiement des mémoires de frais suivants:

S. L. Dale Harris, avocat de Layton, en capital et intérêt . . . . .	\$3,479.52
Aimé Geoffrion, procureur de la Ville, dans cette cause . . . . .	700.00
S. L. Dale Harris, montant oublié dans le mémoire de frais . . . . .	10.00

Le montant payable à M. Harris devant porter intérêt à compter du 22 mars 1913 jusqu'à la date du paiement.

8.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la recommandation du Directeur de l'Assistance Municipale, à l'effet qu'un contrat soit passé avec les religieuses de l'Hôpital des Incurables, Notre-Dame de Grâces, pour l'entretien des incurables.

Résolu: D'autoriser la passation d'un contrat notarié à être signé par Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité, et devant contenir les conditions mentionnées dans le rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, daté du 18 mars 1913, ledit contrat devant être fait pour une période d'un an, avec privilège pour la Cité de renouveler ce contrat pour l'année 1913, pour 30 lits, et pour l'année 1915 pour 35 lits, si les fonds nécessaires étaient votés.

Resolved: That the unexpended balances of the above mentioned appropriations be cancelled, and that the said report be referred back to the Chief Engineer with instructions to prepare a new report in accordance with the instructions given to him by resolution under date of 14th February 1913.

Submitted a report from the Chief Engineer anent an account amounting to \$4.40 from Mr. O. Therrien, chairman, who was employed in connection with the measurement of markets.

Resolved: That payment of said account be authorized.

3.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings anent the temporary appointment of Mr. Alex. Bélisle, painter, and of Mr. Toussaint Guérard, plumber, recommending that the said Mr. Bélisle be notified that his services will no longer be required, for cause, and that Mr. Toussaint Guérard be employed permanently as plumber.

Resolved: That said report be approved and that Mr. Guérard's salary be fixed at \$800 per annum.

4.—Hon. L. P. Bérard and the Chief Engineer appeared before the Board re balances of account and deposits made by the Hassan Company for paving certain streets. Mr. Bérard offered to settle this matter and the Chief Engineer stated that he would report thereon early next week.

5.—Submitted a report from the Chief Engineer, stating that the necessary authorization to lay 2000 feet of water pipe on Papineau avenue, between Clifford and des Carrères streets, should be given to the Montreal Water & Power Company.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the City Clerk be instructed to order the Montreal Water & Power Company to lay the said main, in accordance with the contract entered into between the said Company and the City.

6.—Submitted a report from the Law Department anent Mr. Noé Cloutier's claim for the refund of a tax which he paid for the years 1911-12, for the removal of the snow on the sidewalks, opposite the lots belonging to him, situated on Evelyn street, stating that Mr. Cloutier is entitled to the refund of the tax which was hired on lots Nos. 1487, 1488, 1499 and 1501 of subdivision 11 of St. Louis Ward (Evelyn street), having a frontage of 300 feet.

7.—Submitted a report from the Law Department re bill of costs in re Layton vs. The City of Montreal.

Resolved: In accordance with said report that payment of the following bill of costs be authorized.

S. L. Dale Harris, Layton's attorney, capital and costs . . . . .	\$3,479.50
Aimé Geoffrion, attorney for the City in said case . . . . .	700.00
S. L. Dale, amount omitted in the bill of costs	10.00

The amount payable to Mr. Harris to bear interest from the 22nd March 1913 until date of payment.

8.—Submitted a report from the Law Department anent the recommendation of the Director of the Municipal Assistance, to the effect that a contract be passed with the nuns of the Hospital for Incurables, Notre-Dame de Grâces, for the maintenance of incurables.

Resolved: That a notarial contract, to be signed by His Worship the Mayor and the City Clerk, be passed, the said contract to contain the conditions mentioned in the report of the Director of the Municipal Assistance, dated the 18th March 1913, and to be made for the period of one year, with the privilege for the City to renew the said contract for the year 1913, for 30 beds, and for the year 1915 for 35 beds, if the necessary appropriations are voted.